

SECTION 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit	EX1170 BOOTKIT ADHESIVE/ADHÉSIF DU KIT POUR SOUFFLET EX1170
Numéro de produit	01-005-467
Code Produit	SG1
Code UFI	EUR2-00VJ-V00W-WUJ3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Adhésif cyanoacrylate
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée
Raisons	Non applicable

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Bailcast Limited
Adresse	Unit 8 Chorley North Industrial Park Chorley Lancashire PR6 7BX Royaume-Uni +44 (0) 1257 266 060 enquiries@bailcast.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence	+44 (0) 1257 266 060 07h30 - 16h00 (GMT) du lundi au jeudi
----------------------------	---------------------------------------------------------------

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange - selon le règlement (CE 1272/2008)

Risques physiques	STOT SE 3
Risques pour la santé	H335 - Peut irriter les voies respiratoires H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H315 - Provoque une irritation cutanée
Dangers pour l'environnement	EUH202 - Cyanoacrylate. Danger ! Colle la peau et les yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants
Informations supplémentaires	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Cyanoacrylate. Danger ! Colle la peau et les yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.2. Éléments d'étiquetage - selon le règlement (CE 1272/2008)

Pictogrammes de danger



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
EUH202 - Cyanoacrylate. Danger ! Colle la peau et les yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU - Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION - transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+ P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Selon la méthode de calcul classique (théorique), ce produit doit être classé dans la classe de danger N ; R51-53 Dangereux pour l'environnement aquatique, Toxicité chronique 2 :- H411. Cependant, en raison de la polymérisation instantanée au contact de l'eau, cette classe de danger environnemental ne s'applique pas. Le produit n'est donc pas classé comme « Dangereux pour l'environnement ».

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT/vPvB.

SECTION 3 - Composition/informations sur les ingrédients

3,1. Substances

Non applicable

3,2. Mélanges

Description du mélange	ETHYL-2-CYANOACRYLATE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119527766-29-0012

EINECS	CAS	PBT/WEL	Classification CLP	Pourcentage
230-391-5	7085-85-0	-	STOT SE 3 H335 - Peut irriter les voies respiratoires H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H315 - Provoque une irritation cutanée	>80 %

Description du mélange	DI-ISOPROPYLNAPHTALÈNE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119565150-48-0000

EINECS	CAS	PBT/WEL	Classification CLP	Pourcentage
254-052-6	38640-62-9	-	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme	1-5 %

Le texte intégral de tous les conseils de prudence et de danger figure à la section 16.

SECTION 4 - Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers soins

Informations générales	En cas de doute, consultez rapidement un médecin. Montrez cette fiche de données de sécurité au personnel médical. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau tiède et au savon. <ul style="list-style-type: none"> Ne pas tenter tirer sur la peau pour la décoller. Toute partie de peau collée doit être délicatement décollée, de préférence après avoir été trempée dans de l'eau chaude et savonneuse. P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. En cas de déversement important sur la peau, des brûlures superficielles peuvent se produire - à traiter en conséquence.
Contact avec les yeux	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. <ul style="list-style-type: none"> Rincer l'œil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Si la paupière est collée fermée, ne forcez pas pour l'ouvrir. Couvrir avec une serviette humide trempée dans de l'eau chaude. Gardez l'œil couvert d'une compresse humide jusqu'à ce que le décollement soit complet, ce qui prend généralement de 1 à 3 jours. (Le cyanoacrylate se lie à la protéine de l'œil, ce qui provoque un effet larmoyant qui facilite le décollement). P315 - Consulter immédiatement un médecin, au cas où des particules solides de cyanoacrylate polymérisé, piégées derrière l'œil, provoqueraient des lésions abrasives.
Ingestion	P301 + P330 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. <ul style="list-style-type: none"> Le produit se polymérise immédiatement dans la bouche, ce qui le rend presque impossible à avaler, mais attention au risque d'étouffement. Veillez à ce que les voies respiratoires ne soient pas obstruées. La salive va séparer le produit solidifié de la bouche sur une période de plusieurs heures. P315 - Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales	La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Il peut y avoir une irritation de la gorge avec une sensation de serrement dans la poitrine. L'exposition peut provoquer une toux ou une respiration sifflante.
Contact avec la peau	Les cyanoacrylates collent la peau en quelques secondes. En cas de déversement important sur la peau, des brûlures superficielles peuvent se produire - à traiter en conséquence. Il peut y avoir une irritation et une rougeur au site de contact.
Contact avec les yeux	Les cyanoacrylates collent les paupières en quelques secondes. Une irritation et des rougeurs sont possibles. Il se peut que les yeux larmoient abondamment.
Ingestion	Des douleurs et des rougeurs sont possibles dans la bouche et dans la gorge. Le produit se polymérise immédiatement dans la bouche, ce qui le rend presque impossible à avaler, mais attention au risque d'étouffement.
Effets différés/immédiats	Des effets immédiats sont très probables après une exposition à court terme

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes à l'intention du médecin	Traiter selon les symptômes.
Traitements particuliers	Des équipements pour les bains oculaires doivent être gardés à disposition sur place

SECTION 5 - Mesures de lutte contre les incendies

5,1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés | Dioxyde de carbone. Poudre chimique sèche. Mousse résistante à l'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs.

5,2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers | En cas de combustion, il émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone.
En cas de combustion, il émet des fumées toxiques d'oxydes d'azote. En cas de combustion, il émet des fumées toxiques.

5,3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6 - Mesures de déversement accidentel6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	P380 - Évacuer la zone <ul style="list-style-type: none">○ Si vous êtes à l'extérieur, ne vous en approchez pas depuis le sens du vent.○ Si vous êtes à l'extérieur, gardez les spectateurs face au vent et loin du point de danger.○ Baliser la zone contaminée avec des panneaux de signalisation et en empêcher l'accès au personnel non autorisé.○ Tourner les conteneurs qui fuient de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe Veillez vous reporter à la section 8 de la FDS pour les détails relatifs à la protection des personnes.
----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.2. Précautions de protection de l'environnement

Précautions de protection de l'environnement	P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement avec un système de rétention
-----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	Transférer dans un conteneur de récupération fermable et étiqueté pour son élimination par une méthode appropriée.
Pour le nettoyage	P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants <ul style="list-style-type: none">○ Utiliser de la terre ou du sable sec (ne pas utiliser de chiffons), ou○ Polymériser lentement avec de l'eau (~10:1, adhésif : eau) puis gratter.
Autres informations	Non applicable

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Pour la protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.
--------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 7 - Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'emploi	Lisez et suivez les recommandations du fabricant. Portez des vêtements de protection conformément aux descriptions de la section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conseils sur l'hygiène générale du travail	P271 - A utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact direct avec la substance. Ne pas manipuler dans un espace restreint. Empêcher le contact avec l'eau. L'humidité ambiante doit être >35 % pour minimiser l'inconfort.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Précautions de stockage	P403 + P235 + P410 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Le stockage réfrigéré (2 - 8°C) est recommandé pour une durée de conservation optimale.
Emballage approprié	P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières	PC1 : Adhésifs, mastics
-------------------------------------------	-------------------------

SECTION 8 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Description du mélange | ETHYL-2-CYANOACRYLATE
Numéro d'enregistrement | 01-2119527766-29-0012
REACH

Etat	Limites d'exposition sur le lieu de travail :		Poussières respirables	
	MPT 8 heures	LECT 15 min	MPT 8 heures	LECT 15 min
RU	--	1,5 mg/m ³	--	--

Description du mélange | HYDROQUINONE
Numéro d'enregistrement | 01-2119524016-51
REACH

Etat	Limites d'exposition sur le lieu de travail :		Poussières respirables	
	MPT 8 heures	LECT 15 min	MPT 8 heures	LECT 15 min
RU	0,5 mg/m ³	--	--	--

DNEL/PNEC | Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques | Veillez à ce que la ventilation de la zone soit suffisante. S'assurer que toutes les mesures techniques mentionnées dans la section 7 de la FDS ont été mises en place.

Protection respiratoire | Si la WEL est susceptible d'être dépassée, un équipement de protection respiratoire sera nécessaire. Filtre gaz/vapeur, type A : vapeurs organiques (EN141).

Protection des mains | Gants en nitrile. Gants en viton. > 0,5 mm (gants appropriés testés selon la norme EN374). Remplacez immédiatement les gants lorsqu'ils sont déchirés ou que vous constatez un changement d'apparence (dimension, couleur, flexibilité, etc.).

Protection oculaire | Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Assurez-vous de disposer d'un bain oculaire à portée de main.

Protection de la peau | Vêtements de protection.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide	
Couleur	Noire	
Odeur	Âcre	
pH	Sans objet	
Point de fusion/intervalle de fusion °C	Non applicable	
Point d'ébullition initial/ intervalle °C	>150°C	
Point d'éclair	>93°C	
Taux d'évaporation	Négligeable	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible.	
Limites d'inflammabilité ou d'explosibilité	Inférieure Non applicable	Supérieure Non applicable
Pression de vapeur	~0,04mmHg à 25°C	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.	
Densité relative	1,08	
Solubilité(s)	Réagit au contact de l'eau. Également soluble dans l'acétone	
Coefficient de partage	n-octanol/eau Est. <1	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible.	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible.	
Viscosité	Dynamique Visqueux	Cinématique ~1500cPs
Propriétés explosives	Aucun	
Propriétés oxydantes	Non-oxydant (selon les critères CE)	
COV g/l	Aucune donnée disponible.	

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité | Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. Se polymérise rapidement au contact de l'eau.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses | Pas de réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage
La polymérisation peut se produire lors de l'exposition aux conditions ou aux matières énumérées ci-dessous.
La polymérisation peut être rapide.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter | Chaleur. Lumière solaire directe. Air humide. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matériaux à éviter | Eau, Alcalis, Amines, Alcools, Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux | En cas de combustion, il émet des fumées toxiques de : Dioxyde de carbone / Monoxyde de carbone et oxydes d'azote.

SECTION 11 - Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ingrédients dangereux		ETHYL-2-CYANOACRYLATE		
Numéro d'enregistrement REACH		01-2119527766-29-0012		
ORL	RAT	LD50	>5	ml/kg

Ingrédients dangereux		DI-ISOPROPYLNAPHTALÈNE		
Numéro d'enregistrement REACH		01-2119565150-48		
ORL	RAT	LD50	3900	mg/kg

Ingrédients non classifiés		HYDROQUINONE		
Numéro d'enregistrement REACH		01-2119524016-51		
ORL	MUS	LD50	150	mg/kg
ORL	RAT	LD50	720	mg/kg
SCU	RAT	LDLO	300	mg/kg

Dangers pertinents du produit

Danger	Voie	Base
Corrosion/irritation cutanées	DRM	Dangereux : Calculé
Lésions/irritation oculaires graves	OPT	Dangereux : Calculé
STOT- exposition unique	INH	Dangereux : Calculé

Informations générales

Inhalation	Des douleurs et des rougeurs sont possibles dans la bouche et dans la gorge. Le produit se polymérise immédiatement dans la bouche, ce qui le rend presque impossible à avaler, mais attention au risque d'étouffement.
Contact avec la peau	Les cyanoacrylates collent la peau en quelques secondes. En cas de déversement important sur la peau, des brûlures superficielles peuvent se produire - à traiter en conséquence. Il peut y avoir une irritation et une rougeur au site de contact.
Contact avec les yeux	Les cyanoacrylates collent les paupières en quelques secondes. Une irritation et des rougeurs sont possibles. Il se peut que les yeux larmoient abondamment.
Ingestion	Des douleurs et des rougeurs sont possibles dans la bouche et dans la gorge. Le produit se polymérise immédiatement dans la bouche, ce qui le rend presque impossible à avaler, mais attention au risque d'étouffement.
Effets différés/immédiats	Des effets immédiats sont très probables après une exposition à court terme

SECTION 12 - Informations toxicologiques

12.1. Toxicité

Toxicité	Aucune donnée disponible.
Écotoxicité	Considéré comme très faible en raison de la polymérisation rapide avec l'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
-------------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de potentiel de bio-accumulation.
-------------------------------------	---------------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Considéré comme très faible en raison de la polymérisation rapide avec l'eau. Non-volatil.
-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Identification PBT	Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT/vPvB.
---------------------------	--------------------------------------------------------------

12.6. Autres effets adverses

Autres effets adverses	Ecotoxicité négligeable.
-------------------------------	--------------------------

SECTION 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets - Directive 2008/98/CE (directive-cadre sur les déchets)

Informations générales	Vérifiez l'existence de réglementations régionales ou nationales en matière d'élimination.
Méthodes d'élimination	Transfert dans un conteneur approprié et organisation de la collecte par une entreprise d'élimination spécialisée. Polymériser lentement avec de l'eau (10:1, adhésif : eau) puis gratter. Le produit durci peut être éliminé dans des décharges par des entrepreneurs agréés.
Numéro de code des déchets	08 04 09
Élimination des emballages	Élimination dans une décharge réglementée ou selon une autre méthode destinée aux déchets dangereux ou toxiques.

SECTION 14 - Informations de transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU | UN3334

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation de transport | Liquide réglementé pour l'aviation, n.s.a. (ETHYL-2-CYANOACRYLATE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de transport | Classe 9

Étiquette(s)
de danger



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage | III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour
l'environnement | Non

Polluant marin | Non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Précautions particulières | Aucun

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II
de la convention MARPOL et
au recueil IBC | Non applicable

Informations complémentaires | Non applicable

SECTION 15 - Informations réglementaires

15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations nationales du Royaume-Uni	Health and Safety at Work etc. Act 1974 (Loi de 1974 sur la Santé et sécurité au travail, etc., telle que modifiée). Règlement « The Carriage of Dangerous Goods and Use of Transportable Pressure Equipment Regulations 2009 » (SI 2009 No. 1348) (as amended) [ou "CDG 2009"], soit le Règlement de 2009 sur le transport de marchandises dangereuses et l'utilisation d'équipements sous pression transportables (tel que modifié). EH40/2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail.
Législation de l'UE	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (tel que modifié). Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	N'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.
<u>Stocks</u>	
États-Unis - TSCA	Aucun des ingrédients n'est répertorié ou exempté
12(b) Notification d'exportation	Aucun des ingrédients n'est répertorié ou exempté

SECTION 16 - Autres informations

Autres informations	<p>Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au Règlement (UE) n° 1272/2008 de la Commission - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques (Règlement "CLP")</p> <p>Certaines informations contenues dans cette fiche proviennent de tiers, notamment : Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/ CEE-ONU, http://www.unece.org/</p>
Abréviations et acronymes	<p>EUH202 : Cyanoacrylate. Danger ! Colle la peau et les yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.</p> <p>LD50 : Dose létale pour 50 % d'une population d'essai (Dose létale médiane).</p> <p>LDLO : Dose létale la plus faible testée</p> <p>PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique.</p> <p>vPvB : Très persistant et très bio-accumulatif.</p>
Conseils en matière de formation	<p>Seul le personnel qualifié doit utiliser ce matériel.</p>
Version antérieure remplacée	<p>05/06/2018</p>
Numéro de FDS	<p>4630</p>
Les mentions de danger dans leur intégralité	<p>H302 : Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 : Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 : Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H335 : Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques</p> <p>H351 : Susceptible de provoquer le cancer.</p> <p>H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Mention légale	<p>Les informations ci-dessus, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne saurait être mise en cause pour les dommages dus à la manutention du ou au contact avec le produit ci-dessus.</p>